

## Mairie de LE BAS SEGALA

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 28

Votants : 30

Date de convocation : 13 novembre 2018

## PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal

Mardi 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la Présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, Maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, BOUSCAYROL Chantal, LAUMOND Robin, ROUZIES Georges, GARES Geneviève, MARRE Stéphane, BOYER Michel, FALIPOU Jean-Claude, AUGUSTIN Claude, SEGOND Jean-Louis, POUX Sylvie, MURATET Catherine, ROIZ Ginette, FARJOU Jean-Luc, AVIT Nathalie, MARRE Jean-Claude, COMBETTES Françoise, COMBETTES Magali, SOUYRI Jacques, BROS Daniel, MAZARS Didier, AMIEL Dominique, DEMAREST Chantal, AMIEL Martin, ALCOUFFE Yves, GUY Gilles.

Excusés : MAZARS Didier (LB) a donné pouvoir à Claude AUGUSTIN, SAINT-AMANS Robert a donné pouvoir à Michel BOYER, FORT René, FABRE Christelle, ARNAL Adeline

Absents : MARTY Marlène, PRAT Jean-Yves

Secrétaire : COMBETTES Magali

### **Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur**

20181127-01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 18 septembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur a procédé à la modification de ses statuts. En effet, il s'est agi de transférer du bloc de compétences facultatives au bloc de compétences optionnelles la compétence suivante telle que rédigée dans le CGCT dans son article 5214-16 :

« Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». Cette compétence fera l'objet d'une définition de son intérêt communautaire dans une délibération.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur approuvée à l'unanimité.

### **Convention d'occupation du domaine public**

20181127-02

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le délégataire du SIEDA, ALLiance THD, ayant pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la commune par un équipement de télécommunication et ses éventuels accessoires dans le cadre du projet de montée en débit du département : installation d'une armoire sur le domaine public à Cadours.

### **Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître dans le bourg de La Bastide L'Evêque**

20181127-03

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 17 mai 2018,

Vu l'arrêté municipal n° 2018 AR-56 déclarant l'immeuble sans maître,

Vu l'avis de publication du 17 mai 2018,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Considérant que le propriétaire de la parcelle cadastrée commune du BAS SEGALA (commune déléguée de LA BASTIDE L'EVEQUE) section H 153 ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors ces immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil,

Considérant que cette parcelle n'est pas exploitée par un tiers et est en état d'abandon et de friche et que la commune souhaiterait rénover le bâtiment construit sur cette parcelle

Considérant que cet immeuble peut revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit,

Après en avoir délibéré au scrutin public, le conseil municipal, à l'unanimité :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

#### **Acquisition foncière à La Bastide L'Evêque**

20181127-04

Monsieur le Maire expose : une proposition d'acquisition a été faite à Madame Yvette POUZOULET MORLHON, propriétaire d'une maison située dans le bourg de La Bastide L'Evêque et d'un jardin, soit les parcelles H 154, 45 m<sup>2</sup> et H 141, 218 m<sup>2</sup> pour un montant forfaitaire de 22 000 €.

Cette maison jouxte la parcelle en état d'abandon qui vient d'être incorporée au domaine communal. Cet ensemble immobilier pourrait être rénové dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

- acquisition à Madame Yvette POUZOULET MORLHON, de la maison et du jardin du bourg de La Bastide L'Evêque, soit les parcelles H 154, 45 m<sup>2</sup> et H 141, 218 m<sup>2</sup>, contenance totale de 263 m<sup>2</sup> pour un montant forfaitaire de 22 000 €, Approuvée à l'unanimité

#### **Vente terrain à Solville**

20181127-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Sébastien FOLLMAN qui souhaite acquérir un terrain à la zone de Solville pour implanter son entreprise de location de matériel de réception.

-vente du terrain à Monsieur Sébastien FOLLMAN, gérant de l'entreprise réception location, en son nom propre ou par le biais de la SCI.

Le terrain provient de la division de la parcelle F 823 dans l'attente de la numérotation de la parcelle par les services du cadastre, soit une superficie de 6 296 m<sup>2</sup>, pour un montant du m<sup>2</sup> à 4,50 € H.T, et 5,09 € TTC soit une somme totale de 32 046,64 € TTC pour une superficie de 6 296 m<sup>2</sup>.

Approuvée à l'unanimité

#### **Infos zone de Solville et travaux**

Monsieur le Maire informe le conseil que la zone d'activité est à présent complète et qu'il sera nécessaire de l'agrandir afin de favoriser l'installation d'artisans et d'entreprises. La communauté de communes a la compétence économique et gère les zones d'activité mais c'est la commune, propriétaire des terrains qui est chargée de la vente.

Monsieur RICARD, maire délégué de St Salvadou fait un point sur les travaux du pont bascule qui ont débuté début novembre à la zone : terrassement, coffrage et massifs pour le support exécutés par Nicolas RICARD, maçon. Les employés aménagent les alentours et notamment un « abri » pour la caisse, qui fonctionnera avec un monnayeur et des cartes. Quand ces travaux seront terminés, l'entreprise viendra installer le pont bascule en début d'année. Un sens de circulation sera mis en place pour l'accès : accès par l'entrée principale de la zone et sortie par la RD 905A. Le pont bascule relève de la gestion intercommunale.

Madame le Maire délégué de Vabre-Tizac informe de l'attribution du lot COUVERTURE à M. Stéphane MAHON, couvreur à Savignac, pour les travaux à l'ancien couvent de Vabre. Les travaux de couverture ont débuté ce mois-ci.

#### **Création du budget annexe MAISON TOURNIER**

*N° 20181127-06*

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe « Maison TOURNIER
- dit que la partie « commerce multiservices » de ce budget annexe sera assujettie à la TVA,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **Aménagement d'un commerce multiservices Maison Tournier**

*N° 20181127-07*

Monsieur le Maire délégué informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement de la Maison Tournier à St SALVADOU et notamment du multiservices. Le permis de construire a été accordé par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2018. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez a analysé le projet pour réaliser une étude de faisabilité. Cet équipement central, lieu de vie au cœur du village, regroupera des activités épicerie, presse, café/bar et relais poste. A ce titre, il peut bénéficier d'aides au titre du dispositif Commerce de proximité.

Le montant estimatif de l'aménagement du multiservices, travaux, équipement et honoraires s'élève à 304 767,00 €. Le plan de financement serait le suivant :

Région :	80 000,00 €
Etat DETR:	106 540,00 €
Conseil Départemental	25 000,00 €
Auto financement :	93 227,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite des aides de l'Etat, la Région et le Département pour la réalisation du multiservices à St Salvadou.

#### **Aménagement de logements Maison Tournier St Salvadou**

*N° 20181127-08*

Le montant estimatif de l'aménagement des logements s'élève à 647 660,00 H.T, 777 192,00 TTC €. Le plan de financement serait le suivant :

Subventions Région :	60 000,00
DETR :	226 681,00
Conseil Départemental :	40 000,00
Emprunt :	300 000,00
Fonds propres :	150 511,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et sollicite une aide au Département et à la Région au titre du soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements à vocation sociale pour ce programme d'aménagement de logements

**Résultat appel d'offres anciens vestiaires La Bastide L'Evêque**

N° 20181127-09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 février 2018 approuvant l'opération de rénovation des anciens vestiaires en espace plurifonctionnel. Il informe le conseil du lancement de la consultation en date du 3 octobre et du résultat de l'appel d'offres après remise des offres au 31 octobre. La commission d'élus réunie le 7 novembre 2018 a retenu les entreprises suivantes :

N°LOT	DENOMINATION LOT	DENOMINATION ENTREPRISE	DEVIS BASE HT
1	TERRASSEMENT	SARL CAMMISAR	6 997.70
2	GROS ŒUVRE	SARL CAMMISAR	43 993.66
3	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	SICOB	21 330.30
4	SERRURERIE	C2M	6 093.57
5	MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE VILLEFRAN	23 546.00
6	MENUISERIES INTERIEURES	COURREGES DANIEL	8 586.66
7	PLATRERIE	EURL PINTO ALEXANDRE	19 572.28
8	ELECTRICITE	MARUEJOULS DIDIER	11 322.27
9	PLOMBERIE	JMT IZARD	5 700.00
10	CLIMATISATION REVERSIBLE	JMT IZARD	8 700.00
11	CARRELAGE	PHALIP CARRELAGES	10 679.98
12	PEINTURE	JDC PEINTURES	5 755.20

172 277.62 €

HONORAIRES 7%

12 059,43 €

Le montant total de l'opération s'élève à 184 337€. Le plan de financement serait le suivant pour la demande de subventions Etat Département Région :

Etat DETR acquis:	52 002,00 €
Département (25% plafonné à 100.000€) :	25.000,00 €
Région : dépenses éligibles : Rénovation énergétique : 24 201,52	7 260,00 €
Fonds de concours CC:	50 037,00 €
Autofinancement Mairie:	50 038,00 €

Approuvé à l'unanimité

Première réunion de lancement du chantier : 7 décembre 2018 à 9h à la mairie

**Autorisation d'acquisition de parcelles à Gaudiès**

N°20181127-10

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal : le propriétaire de la parcelle cadastrée sur notre commune, section A, N°358 à Gaudiès, La Bastide l'Evêque, représentant de l'indivision familiale, nous a informés de son intention de vendre ce bien.

Cette parcelle est utilisée partiellement pour la voirie communale desservant le hameau de Gaudiès depuis de nombreuses années. Cette acquisition par la commune permettrait de régulariser l'emprise de la voirie communale et d'aménager sur son ensemble un espace public pour les habitants ainsi qu'une aire de stationnement et de pique-nique pour les randonneurs.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à cette acquisition,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier l'acquisition de la parcelle A 358, 144 m<sup>2</sup>, située à Gaudiès et pour procéder à toutes les formalités tant pour y parvenir que pour la parfaire.

### **Dissolution du budget annexe lotissement La Boriette**

N° 20181127-11

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de La Bastide l'Evêque avait déposé une demande de création de lotissement le 14 mai 2007 accordée par arrêté préfectoral n° 2007-254-09 du 11 septembre 2007.

Par courrier en date du 2 mai 2017, l'annulation de l'autorisation de lotir avait été demandée. En effet, le projet n'ayant pas remporté le succès escompté, et aucun lot n'ayant fait l'objet de vente, la commune a souhaité lancer un nouveau projet de résidences.

Suppression du budget annexe La Boriette et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.  
Approuvé à l'unanimité.

### **Don aux communes sinistrées de l'Aude**

N° 20181127-12

Monsieur le Maire fait part du message du Président de l'ADM, M. Grimal concernant les inondations dévastatrices survenues dans l'Aude le lundi 15 octobre 2018. Un appel aux dons a été lancé afin d'apporter un soutien financier.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements dévastés au sein des communes audoises et effectués auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées : attribution d'une aide de 5 000 € approuvée à l'unanimité.

### **Subvention au Centre de Secours de la Salvetat- Peyrales**

N° 20181127-13

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la mairie de La Salvetat Peyrales d'attribution d'une subvention au centre de secours de La Salvetat. En effet, le centre de secours intervient sur une large partie du territoire de la commune déléguée de Vabre-Tizac qui représente une population de 338 habitants (population légale 2015 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Le montant demandé pour l'ensemble des communes couvertes est de 2 000 € réparti en fonction de la population de chaque commune, soit 342 € pour la commune déléguée de Vabre-Tizac. Subvention de 342 € attribuée à l'unanimité pour 2018.

### **Renouvellement contrat à durée déterminée**

N° 20181127-14

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat d'engagement relevant du grade de adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de service de 18 heures pour une nouvelle période de 3 mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 404, indice majoré 365 du grade de recrutement.

### **Délibérations modificatives pour ajustement budgétaire : Budget Bar resto- Budget assainissement - Budget principal**

N° 20181127-15

Dépenses bar resto : Equipement + entretien	8 900 €
Recettes : Subvention du budget principal	8 900 €
Dépenses assainissement	2 000 €
Recettes : Subvention du budget principal	2 000 €
Dépenses budget principal : subvention aux budgets annexes	10 900 €
Charges de personnel	17 500 €
Recettes : subvention exceptionnelle	28 400 €

Approuvé à l'unanimité

## INFOS

- L'équipe d'Isabelle Fabre a présenté la première esquisse pour l'aménagement du Cœur de Village : 2 possibilités pour la place du Foirail, une deuxième présentation aura lieu le 10 décembre à 20h30 à la mairie de La Bastide L'Evêque.
- Lotissement Fournies : après arpentage du chemin d'accès pour l'entretien du bassin pluvial, il reste un seul lot à la vente de 2 171 m<sup>2</sup>.
- Conférence des maires à l'initiative du PETR le 5 décembre 2018 à la CCI de Rodez
- Affaire commune/Mayer : M. Mayer attaque la commune et l'agriculteur, le grief étant qu'au moment de la vente, la commune lui aurait caché le fait que l'eau dégringole de la parcelle voisine et provoque des inondations dans la propriété.
- Mme Poux présente au conseil municipal le projet ENIRE Ecole Numérique Innovante Rurale auquel va participer l'école du Bourg de La Bastide L'Evêque. Ce projet consiste à aider les écoles à s'équiper d'ordinateurs, d'appareils d'enregistrement sonore... La commune doit s'engager pour un budget minimum de 4 000 € subventionné à 50% par l'Etat.  
Avis favorable du conseil municipal.
- Repas des vœux de la mairie le 25 janvier à la salle des fêtes de La Bastide L'Evêque.

Après l'ordre du jour épuisé et les questions diverses, M. Le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire

Jean Eudes LE MEIGNEN

